



# le travail

*du permanent*

au  
Québec:  
2 fois  
plus de  
chomage  
qu'en  
Ontario  
p. 3

**le travail** du permanent :

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN; rédigé et préparé en collaboration et coordonné par le service des recherches et le service de presse du journal **le travail** imprimé par la CSN, 4364 rue St-Denis, Montréal.

VOL. 2, NO 2, LE 22 FÉVRIER, 1966

Le confrère Marcel Pepin s'adressait, le 14 février dernier, aux membres de l'Association des administrateurs de personnel de Montréal. Il a parlé, entre autres, de la différence qui existe entre employeurs et syndiqués dans leur approche des problèmes ouvriers.

"Le syndicaliste, a-t-il dit, croit à la paix industrielle qui ne signifie pas une paix ressemblant à la paix du cimetière, mais paix parce qu'elle correspond à la justice, soit la tranquillité dans l'ordre. Pour beaucoup d'employeurs et de directeurs de service, le véritable problème consiste non pas à résoudre les difficultés auxquelles le travailleur est en butte, mais à éliminer d'une manière ou d'une autre les inconvénients que ces difficultés leur posent".

De la même façon, "les techniques de relations ouvrières, a-t-il continué, sont pour le travailleur des moyens de faire préva-

loir son droit, d'obtenir la reconnaissance sociale à laquelle il aspire, de soutenir sa volonté d'autonomie et de liberté, d'écartier les fardeaux qui pèsent sur sa vie.

"Peut-être sont-elles pour le directeur d'usine des moyens de garder son empire, de conserver ses privilèges, de dissoudre ou d'entraver la cohésion toujours possible des employés et la classe ouvrière? Vous voyez que les motifs, les raisons profondes de se servir des mêmes choses différent énormément de part et d'autre".

Selon Marcel Pepin, quand on pense à une philosophie des relations ouvrières, on "ambitionne beaucoup" et "on se paie de mots". Il vaut mieux, croit-il, parler de techniques des relations ouvrières, ou de pratique patronale-ouvrière. Une pratique, des techniques, peuvent toujours être remises en question et ce vocabulaire est mieux adapté à la réalité changeante

dans un monde où, en fin de compte, l'évolution des choses et des idées est rapide.

"Le langage, dit Marcel Pepin, se fait alors moins présumptueux et plus clair. Il ne s'agit plus que de parler des formes que peuvent prendre, à un moment donné de l'histoire, c'est-à-dire dans le présent, les relations entre les deux forces sociales. Il s'agit de se faire des idées nettes des compromis que l'on peut accepter en fonction des réalités; il s'agit de définir, pour un temps déterminé, les places respectives qu'occuperont ces deux forces dans l'évolution sociale.

"En somme, on définira des situations provisoires, on se fixera de part et d'autre, des objectifs à atteindre, on utilisera et au besoin on inventera des institutions et les moyens susceptibles de faire évoluer les choses dans le sens désiré".

## LE TAUX DE CHOMAGE EST DEUX FOIS PLUS ELEVE AU QUEBEC QU'EN ONTARIO

---

Dans un tableau comparatif du revenu personnel par habitant selon les provinces, le Québec n'arrive qu'en sixième place alors que l'Ontario est en première place. Le taux de chômage au Québec est deux fois plus élevé au Québec qu'en Ontario.

C'est ce que relève, entre autres choses, le troisième chapitre du rapport Bélanger sur la fiscalité québécoise.

"Non seulement, dit la Commission dans ce chapitre, la population d'âge actif et la main-d'oeuvre civile sont-elles proportionnellement plus nombreuses en Ontario qu'au Québec, mais encore la proportion de la main-d'oeuvre employée y est-elle plus forte et, conséquemment, le taux de chômage plus faible. Bien que ce dernier ait diminué sensiblement au Québec depuis 1961, il y est encore deux fois plus élevé qu'en Ontario et nettement supérieur à la moyenne canadienne en 1964, alors que le Québec comprenait 38,3% des chômeurs au Canada!"

### QUELQUES CARACTERISTIQUES DE LA MAIN-D'OEUVRE CIVILE AU QUEBEC, EN ONTARIO ET AU CANADA EN 1964

---

	Québec	Ontario	Canada
	%	%	%
Main d'oeuvre civile par rapport à la population âgée de 14 ans et plus.....	52.6	57.0	54.1
Main-d'oeuvre employée par rapport à la main-d'oeuvre civile.....	93.6	96.8	95.3
Personnes en chômage par rapport à la main-d'oeuvre civile.....	6.4	3.2	4.7

---

Un peu plus loin, la Commission souligne que "évidente par l'indice du chômage, par la structure de la production industrielle et par l'affectation des investissements, la faiblesse relative de l'économie québécoise a nécessairement ses répercussions sur le niveau du revenu personnel et sur la place que le Québec occupe à cet égard dans l'ensemble du Canada.

"L'ensemble du revenu personnel au Québec équivaut à 25,5% de tout le revenu canadien en 1964, alors que la population québécoise atteignait 28,9% de la population canadienne. Le tableau suivant indique même que le Québec se classe sous ce rapport au 6e rang, bien loin de la tête que tient l'Ontario, et suivi seulement des provinces de l'Atlantique" :

(la suite en page 4)

(suite de la page 3)

REVENU PERSONNEL PAR HABITANT SELON LES PROVINCES, en 1964

---

Ontario.....	\$2,125
Colombie-Britannique.....	2,079
Manitoba.....	1,796
Alberta.....	1,793
Saskatchewan.....	1,683
Québec.....	1,608 ←
Nouvelle-Écosse.....	1,362
Nouveau-Brunswick.....	1,246
Ile-du-Prince-Édouard.....	1,224
Terre-Neuve.....	1,065

---

Ensemble des provinces.... 1,821

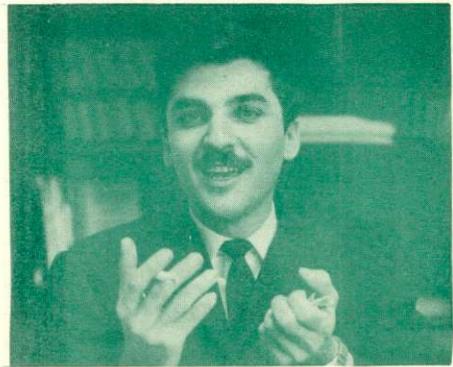
---

En conclusion de ce chapitre, la Commission d'enquête fait les recommandations suivantes: "Economie plus faible, revenus inférieurs et besoins plus grands, telles sont les données qui semblent enfermer le Québec dans un cercle. D'une part, il lui faut accélérer l'expansion de son économie de façon à accroître la production, à résorber le chômage et une partie de l'assistance sociale; d'autre part, il lui importe de consacrer des sommes encore plus importantes à l'enseignement et à la santé pour satisfaire les besoins d'une population soucieuse de devenir de plus en plus apte à participer pleinement au développement présent et à venir".

---



Mme Yvette Rousseau, vice-présidente de la CSN



Gilles Corbeil, directeur régional de la Mauricie

Lors du dernier bureau confédéral, qui s'est tenu à Ottawa les 15 et 16 février derniers, la nomination de Gilles Corbeil au poste de directeur régional pour la Mauricie a été endossée par les délégués. On a également procédé à l'élection d'une nouvelle vice-présidente, à la suite de la démission de Georgette Lachaine. C'est Mme Yvette Rousseau, vice-présidente de la Fédération du Textile, qui a été élue pour lui succéder.